

Voici la liste des différentes informations qui doivent être communiquées:

1. Le domaine d'activité du cabinet est la médecine vétérinaire pour animaux familiers.
2. La dénomination du cabinet est Cabinet vétérinaire Tramasure-Bogaerts-Kairet
3. Le numéro d'entreprise est le BE0659472118
4. Le Dr Thierry Tramasure, Docteur en Médecine Vétérinaire, diplômé en 1978
exerce en personne physique.

Numéro d'Ordre auprès de l'Ordre des Médecins Vétérinaires : F 1371
5. Adresse : Rue Joséphine Rauscent 6 à 1300 Limal, BELGIQUE. Téléphone : +3210411290
6. L'adresse du siège social : Rue Joséphine Rauscent 6 à 1300 Limal, BELGIQUE
7. Liste des tarifs : voir cabinetveterinaire.org
8. des coûts supplémentaires pourraient être dus.
9. les moyens de paiement :, cash, cartes de débit, cartes de crédits, virements pour les clients assujettis à la tva.
10. L'assurance de responsabilité civile professionnelle : Marsh SA contrat n°45194751032.
11. Les tribunaux de Nivelles sont compétents en cas de litiges civils et pénaux.
12. Les plaintes concernant la déontologie sont à adresser au Conseil Régional Francophone de l'Ordre des Médecins vétérinaires, rue Mazy, 171B B103, 5100 JAMBES, sous forme de courrier timbré, reprenant tous les éléments factuels.
13. L'autorité qui est compétente au niveau de l'autorisation obligatoire à laquelle les médecins vétérinaires doivent satisfaire dans le cadre de l'utilisation d'appareil à rayons X à des fins de diagnostique :

*L'agence Fédérale de Contrôle Nucléaire (AFCN) Département Santé et Environnement
Service Protection de la Santé Rue Ravenstein 36 1000 Bruxelles*

L'adresse de l'agence Fédérale des Médicaments et des Produits de Santé (AFMPS), où le numéro de dépôt de médicaments est enregistré.

Plus d'information : L'agence Fédérale des Médicaments et des Produits de Santé (AFMPS) Inspection et contrôle – Division Délivrance Eurostation II, Place Victor Horta 40/40 1060 Bruxelles

